

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/02/2019 au 28/02/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	94,86 x 2,900 % = 2,75	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	94,86 x 6,800 % = 6,45	
MALADIE		96,55 x 13,000 % = 12,55
VIEILLESSE	96,55 x 7,300 % = 7,05	96,55 x 10,450 % = 10,09
ALLOC. FAMILIALES		96,55 x 5,250 % = 5,07
ACCIDENT DU TRAVAIL		96,55 x 2,000 % = 1,93
FNAL		96,55 x 0,100 % = 0,10
CFP		96,55 x 0,350 % = 0,34
CSA		96,55 x 0,300 % = 0,29
CDS		96,55 x 0,016 % = 0,02
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	96,55 x 4,790 % = 4,62	96,55 x 5,230 % = 5,05
IRCEM PREVOYANCE	96,55 x 0,700 % = 0,68	96,55 x 0,960 % = 0,93
POLE EMPLOI		96,55 x 4,050 % = 3,91
TOTAL DES COTISATIONS	21,55	40,28

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	77,75 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 75,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	----------------	--

Impôt sur le revenu	Base	:	77,75 €	Net payé en euros	:	75,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	28/02/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 2330670 enregistrée le 28/02/2019

Nombre d'heures travaillées:	3	Salaire horaire net (heures normales)	:	25,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	96,55 €
		Assiette des cotisations	:	96,55 €